



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 087-218704203-20230411-2023_21-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-21

Membres : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 avril 2023

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Pala Henri, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis, Marçais Bertrand

Excusé : Champroy Nahoum,

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Demande de créations éteintes

Considérant l'examen par le Trésor public des dossiers débiteurs ou impayés pour le budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Admet les créances éteintes suivantes :

Budget principal M57

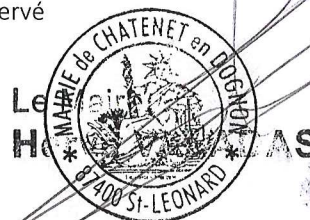
<u>Imputation</u>	<u>libellé</u>	<u>Montant</u>
6542	Créance éteinte	135.60 euros

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 7 avril 2023
Le MAIRE, Valadas Hervé



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 087-218704203-20230411-2023_21-DE

S²LOW

03 AVR. 2023

Saint Léonard , le 23 mars 2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT
1 AV RAYMOND POULIDOR
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT
TÉLÉPHONE : 05 55 56 04 60
MÉL. : sgc.saint-leonard-de-noblat@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : de 8h30 à 12h30
du lundi au vendredi
fermé le mardi
Affaire suivie par : BOURGEOIS Philippe

Monsieur le Maire de la commune
Le Chatenet en Dognon
31 Grand Rue
87400 Le Chatenet en Dognon

OBJET: Demande d'admission en créances éteintes

Monsieur le Maire,

Je vous adresse une demande d'admission en créances éteintes correspondant à un effacement de dettes.

Les montants sont récapitulés TTC pour un total de 135,60 €

Il conviendra de soumettre cette demande d'admission en créances éteintes au vote de votre conseil municipal et de procéder le plus rapidement possible à l'émission d'un mandat au compte budgétaire 6542 en joignant à l'appui la délibération décidant de cette admission en créances éteintes, la décision d'effacement des dettes et l'état ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
1bis avenue Raymond Poulidor
87400 SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
Tél. : 05 55 56 04 60

Le Comptable Public

BOURGEOIS Philippe

Philippe BOURGEOIS
Inspecteur Divisionnaire
des Finances publiques
Responsable du SGC de St-Léonard-de-Noblat
SGC DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT